

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, codes 38 et 69

Hebdomadaires régionaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Projet de construction d'une installation de liquéfaction de gaz naturel à Bécancour

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 9 FÉVRIER 2015

Québec, le 29 janvier 2015 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par Gisèle Grandbois qui est secondée par le commissaire Louis Dériger, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet de construction d'une installation de liquéfaction de gaz naturel à Bécancour* par Stolt LNGaz inc. L'audience publique aura lieu à compter du **9 février 2015 à 19 h et se tiendra au Centre culturel Larochelle, situé au 4000, boulevard de Port-Royal à Bécancour**. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

Durant la première partie de l'audience publique, les séances de la commission seront diffusées en mode audio en direct sur le site Web du BAPE à l'adresse : www.bape.gouv.qc.ca.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources convoquées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le **9 mars 2015** prochain, à l'Église multifonctionnelle, 3025, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 1^{er} juin 2015, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population à la **Bibliothèque de Bécancour, 1295, avenue Nicolas-Perrot, Bécancour**.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal,

Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, ainsi que dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Stolt LNGaz Inc., co-entreprise formée de trois partenaires (Stolt-Nielsen Gaz Ltd, SUNLNG Holding Ltd et LNGaz inc), propose de construire et d'exploiter une usine de liquéfaction de gaz naturel (GNL) dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour. L'usine serait composée de deux unités de liquéfaction d'une capacité de production de 1400 tm par jour chacune, pour une production annuelle de 1 million de tonnes de GNL. L'usine fonctionnerait 24 heures par jour. L'approvisionnement en gaz naturel de l'usine, à la hauteur de 1330 millions de m³ standards par an, se ferait par le réseau de distribution de Gaz Métro. Quant à l'expédition du GNL, deux modes de transport sont prévus : par bateau (méthanier à raison de un à trois par semaine) et par camion.

Outre l'usine de liquéfaction, le site serait occupé, notamment, par un réservoir de stockage de GNL de type « à intégrité totale » d'une capacité de 50 000 m³ et par divers bâtiments et aménagements connexes, dont une torchère. Des infrastructures sont aussi prévues pour alimenter l'usine en énergie et en matière première, notamment par une nouvelle ligne électrique de 120 kV, le doublement du gazoduc existant sur 7,5 km et l'ajout d'environ 1 km de conduites. Par ailleurs, des espaces pouvant contenir une unité de liquéfaction supplémentaire sont prévus sur le site.

Le projet nécessiterait des investissements de 488 M\$. La construction devrait s'échelonner sur 25 mois. La durée de vie des installations est estimée à plus de 50 ans. Le promoteur souhaite que l'exploitation de l'usine débute à l'automne 2017.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec M^{me} Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec M. Luc Nolet, conseiller en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : gnl-becancour@bape.gouv.qc.ca.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique.

Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le président du BAPE, M. Pierre Baril, a reçu le mandat de former une commission d'enquête et de tenir une audience publique sur le projet de construction d'une installation de liquéfaction de gaz naturel à Bécancour.